



Conseil national
de l'information statistique

COMITÉ DU LABEL
DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE

Montrouge, le 21 mars 2023
N°2023_7468_DG75-L002

AVIS D'EXAMEN FAVORABLE

Enquête nationale en collèges et en lycées chez les adolescents sur la Santé et les Substances (EnCLASS)

Rectificatif au 16 mars 2023

Service producteur : Association pour le développement d'EnCLASS

Opportunité : avis favorable émis le 2 décembre 2020 par la Commission « Démographie et questions sociales »

Réunion du Comité du label du 16 novembre 2021 (commission « Ménages »)

Commission	Ménages
Type d'avis	Avis d'examen favorable
Label d'intérêt général et de qualité statistique	NON
Caractère obligatoire	NON
Période de validité	2022, prolongation 2023
Publication JO	OUI
Périodicité	Ponctuelle

Descriptif de l'opération

L'enquête EnCLASS consiste en la réalisation nationale selon un cadre et un protocole unifiés de deux grandes enquêtes internationales menées en milieu scolaire : Health behaviour in School-aged children (HBSC) et European School Project on Alcohol and other Drugs (ESPAD), sous l'égide respectivement de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et de l'european monitoring centre for drugs and drug addiction (EMCDDA). Les principaux objectifs de ces enquêtes, en France comme dans les autres pays, sont d'appréhender la perception qu'ont les élèves de 11 ans à 18 ans de leur santé et leur vécu au sens large ; d'en rechercher les déterminants ; de mettre en évidence des tendances évolutives ; d'effectuer des comparaisons avec les enquêtes de même nature au niveau national ou international, d'étudier les principaux comportements de santé dont les comportements à risque comme les usages de substances psychoactives (tabac, alcool, cannabis...).

Le premier exercice unifié des enquêtes HBSC et ESPAD sous la dénomination EnCLASS a eu lieu en France en 2018. Les enquêtes HBSC et ESPAD sont menées tous les 4 ans, en France depuis 1994 pour la première et 1999 pour la seconde.

L'enquête EnCLASS permet de produire de nombreux indicateurs par âge ou par niveau scolaire et d'observer ainsi la diffusion de comportements de santé tout au long de l'adolescence. Les nombreux thèmes abordés dans le questionnaire permettent d'étudier la santé des adolescents de façon multidimensionnelle. L'enquête garantit une représentativité nationale, et même régionale pour le collège, tout en s'inscrivant dans une comparabilité au niveau européen.

L'enquête concerne les élèves de l'enseignement secondaire âgés de 11 ans à 18 ans, scolarisés dans un établissement sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale dans le secteur public et privé sous contrat, ou un établissement relevant du ministère de l'Agriculture en France métropolitaine, Guadeloupe, Guyane, La Réunion et Martinique.

Les élèves remplissent simultanément le questionnaire en ligne en salle informatique de leur établissement scolaire lors d'une heure dédiée. Ils reçoivent un code individuel temporaire leur permettant de se connecter au questionnaire de manière unique et anonyme. L'enquête n'a pas de caractère obligatoire.

L'enquête EnCLASS repose sur un sondage aléatoire en grappe à deux degrés (établissements et classes) réalisé par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp) à partir de la base de sondage des établissements relevant du MAA. Dans chaque établissement tiré au sort, deux classes sont sélectionnées aléatoirement. La taille de l'échantillon attendu est d'environ 15 000 élèves.

La première publication est prévue en 2023.

~~~

### **Le Comité du label de la statistique publique émet les recommandations ou observations suivantes :**

#### **Remarques générales**

- Le Comité du label accorde à l'enquête EnCLASS un avis d'examen favorable, avec inscription au programme des enquêtes de la statistique publique, et non pas un avis de conformité plein et entier. Cette pratique est usuelle pour les enquêtes dont les conditions d'élaboration sont largement décidées au plan international, notamment concernant le questionnaire. Une démarche plus ouverte visant à intégrer davantage les besoins en assurant une concertation élargie au plan français serait appréciée.
- Le Comité du label a pris note de la mention formulée par le Cnis (avis d'opportunité du 3 décembre 2020) concernant l'intérêt de rapprocher l'enquête EnCLASS avec celles de santé scolaire de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees). Le dossier présenté au Comité par le service n'intègre pas encore les conséquences d'un tel rapprochement, celui-ci commençant juste à être étudié par les deux parties, sous forme d'une expérimentation préliminaire. Le Comité du label demande à être destinataire des comptes rendus et travaux visant à mettre en place une telle collaboration entre l'association pour le développement d'EnCLASS et la Drees. Il attire l'attention du service sur l'impact que l'expérimentation envisagée pourrait avoir sur les durées de conservation des données ainsi que sur leur usage.
- Le Comité demande au service d'informer le Cnis de l'extension du périmètre de l'enquête EnCLASS aux élèves de CM2 et de lui transmettre une fiche de présentation modifiée. Cette extension est en effet nécessaire pour couvrir la classe d'âge concernée (élèves en retard).

- Le Comité note que le questionnaire est largement décidé au niveau international et que les remarques qu'il pourrait formuler nécessiteraient d'être entérinées à ce niveau de gouvernance. Il recommande toutefois au service de développer la concertation au plan national avec les parties prenantes, afin d'échanger sur le contenu de la partie du questionnement d'initiative nationale mais aussi d'alimenter ou de renforcer la position du service dans les discussions internationales.
- Le Comité prend acte des initiatives du service afin de mettre en place une première expérimentation à Mayotte et souligne l'intérêt que ce département soit intégré dans le champ géographique de la prochaine édition prévue en 2024.

## **Méthodologie**

- Le Comité demande à être destinataire d'une note présentant de manière précise le mode d'échantillonnage des classes et des écoles après consultation des experts de l'Insee ou de la Depp. Il souhaitera également recevoir un document méthodologique sur les corrections de non-réponse et le calcul des pondérations.
- Le Comité note favorablement que le service a entrepris des travaux visant à mesurer la réalité d'un biais de réponse lié à l'absentéisme et que ces travaux ont conclu à un impact faible sur les estimations d'ensemble. Le service est invité à inclure les principales conclusions de l'article soumis à publication sur ce sujet dans le prochain rapport qui sera présenté au Comité.

## **Protocole – Questionnaire**

- Le Comité insiste sur l'importance de garantir la confidentialité des réponses des élèves en portant clairement cette nécessité auprès des responsables qui encadrent l'administration du questionnaire dans les établissements.
- Il recommande aussi de proposer des modalités d'écoute ou de soutien aux élèves qui en ressentiraient le besoin après la passation du questionnaire (information sur des numéros verts, etc.).
- Le Comité demande à ce que les questions d'initiative nationale puissent être clairement identifiées dans le prochain dossier qui lui sera soumis.
- Le Comité demande au service d'étudier, en sus de celles évoquées dans le rapport du prélabel, les modifications du questionnaire mentionnées en séance et dont la liste a été fournie au service à l'issue de la séance.
- Notant que 43 % des questions sont renouvelées par rapport à la précédente édition de l'enquête, le Comité souligne l'importance du test du questionnaire en ligne. Ceux-ci sont prévus auprès d'une quinzaine de classes de 6<sup>e</sup> et de 4<sup>e</sup> de collèges d'éducation prioritaire et de quelques classes de CM2. Il demande à être destinataire des conclusions de ces tests et de la liste des modifications qui auront été décidées.

## **Diffusion**

- Le Comité rappelle que les principes de la statistique publique invitent à mettre à disposition les données rapidement après leur validation définitive. La période de 3 ans mentionnée par le service semble être sensiblement au-delà des standards observés en la matière. Le Comité note la volonté du service de mettre à disposition les données de la dernière enquête auprès des chercheurs via Quetelet.

## Lettres avis

- Le Comité demande qu'une version corrigée des lettres avis lui soit remise avant le début de la collecte. Dans la lettre d'information aux parents, le Comité attire l'attention du service sur la référence à un consentement passif qui semble peu judicieuse.

## Cnil

- Les remarques écrites de la Cnil ont été énoncées en séance et transmises au service, à charge pour lui d'examiner avec son unité juridique et son délégué à la protection des données comment les prendre en compte.

**Le Comité du label de la statistique publique émet un avis d'examen favorable à l'Enquête nationale en collèges et en lycées chez les adolescents sur la santé et les substances (EnCLASS).**

**Il propose d'inscrire l'Enquête nationale en collèges et en lycées chez les adolescents sur la santé et les substances (EnCLASS) au programme des enquêtes de la statistique publique, avec visa ministériel.**

**Cet avis est valide pour 2022.**

La Présidente du Comité du label de la  
statistique publique

Signé : Dominique BONNANS

### **Rectificatif au 16 mars 2023**

En raison de difficultés engendrées par la crise sanitaire, la collecte de l'enquête EnCLASS n'a pas pu se tenir sur les académies des trois territoires de La Réunion, Martinique et Guadeloupe. Pour faire suite à la demande du producteur, le présent avis d'examen est prolongé sur ces territoires **pour l'ensemble de l'année 2023**. L'enquête débutera en avril selon le même protocole et conservera le même questionnaire que celui utilisé pour l'enquête 2022, mais un nouveau tirage d'échantillon sera effectué.

La Présidente du Comité du label de la  
statistique publique

Dominique BONNANS